



Fondé en 1912

JOURNAL

N° 24 Lundi
26 Février 1917

FEUILLE D'AVIS DE COPPET ET DES ENVIRONS

Paraissant le Lundi, le Mercredi et le Vendredi

ENVIRONS

PRIX D'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : 1 an, 5 fr. 6 mois, fr. 3.—
3 mois, fr. 1.50 ; 1 mois, 60 cent.
Les abonnements partent du 1^{er} du mois.
Pour l'étranger, le port en sus.

Ed. CHERIX

Imprimeur-Editeur

Organe des Communes de

COPPET — ARNEX — BOGIS-BOSSEY
CHAVANNES-DE-BOGIS — CHAVANNES-DES-BOIS
COMMUGNY — CRANS — POUNEX
MIES — TANNAY

PRIX D'INSERTION :

10 cent. la ligne ou son espace. Réclames, 25 cent.
Réclames sur ordres importants.
Les annonces sont payables dès la 1^{re} insertion.
Annonces dans tous journaux aux prix originaux.

Rédaction, Administration :

Avenue Viollier, NYON Tél. 82.

Madame Charles Baierlé-Collins, à Genève ;
Monsieur et Madame Emile Baierlé, à Coppet ;
Monsieur et Madame Amédée Weber-Baierlé et leurs enfants, à Bernex ;
Monsieur et Madame Marc Baierlé et leurs enfants, à Coppet ;
Monsieur Jules Baierlé, à Marseille ;
Monsieur Arthur Collins et Mademoiselle Marie Collins, à Nyon ;
Monsieur et Madame Henri Collins et leurs enfants, à Colligny ;
Monsieur et Madame Auguste Collins et leurs enfants, à Lancy ;
Monsieur et Madame Charles Collins, à Nyon ;
Madame et Monsieur Louis Gignoux-Collins et leurs enfants, à Winterthur ;
Monsieur et Madame Edouard Baierlé et leurs enfants, aux Bâties et Louèche ;
Monsieur et Madame Louis Chapallaz et leurs enfants, à Lausanne et Chaux-de-Fonds ;
Les familles Collinoud, Michel, à Coppet, et familles alliées, ont le profond douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Charles BAIERLÉ-COLLINS

Fondé de pouvoirs de la Banque Fédérale S. A., Genève

leur bien aimé époux, fils, frère, gendre, beau-frère, oncle, neveu et cousin, enlevé à leur tendre affection à l'âge de 35 ans, après une courte et pénible maladie.

L'ensevelissement aura lieu à Coppet, le mercredi 28 février 1917.

Culte à 2 1/2 heures. Hameur à 3 1/2 heures.

Cet avis tient lieu de lettre de faire-part et d'invitation.

Les vœux de Dieu ne sont pas nos vœux.

La Municipalité de Coppet

à la profond regret de faire part du décès de

Monsieur Charles Baierlé

fils de leur cher vice-président et collègue M. Emile Baierlé.

L'honneur se rendra à Coppet, mercredi 28 février, à 3 h 1/4 h.

Le Syndic :
M. COLLINOD.

La JUSTICE DE PAIX du Cercle de Coppet

a le chagrin de faire part du décès de

Monsieur Charles Baierlé

fils de leur cher collègue Emile Baierlé, avocat.

L'honneur se rendra à Coppet, mercredi 28 février, à 3 h 1/4 h.

Le Juge de Paix :
M. COLLINOD.

UNION INSTRUMENTALE de Coppet

Le Comité a le regret de faire part à MM. les membres honoraires, passifs et actifs du décès de

Monsieur Charles Baierlé

fils et frère de leurs dévoués membres passifs MM. Emile et Marc Baierlé.

L'enterrement aura lieu à Coppet, mercredi 28 février à 3 h. 1/4.

"Chœur du Léman,, Coppet

Les membres de la Société sont informés du décès de

Monsieur Charles Baierlé

frère de leur dévoué président M. Marc Baierlé.

L'enterrement aura lieu à Coppet, mercredi 28 février, à 3 h. 1/4 ;

LE COMITE

SOCIETE DE SAUVETAGE de Coppet

MM. les membres sont priés d'assister au convoi funèbre de

Monsieur Charles Baierlé

membre dévoué de la Société.

L'ensevelissement aura lieu à Coppet, mercredi 28 février, à 3 h. 1/4.

LE COMITE.

Nyon F.-C.

Les amis de l'ancien « Nyon F. C. » ont le chagrin de faire part du décès de leur cher collègue

Monsieur Charles Baierlé

survenu à Genève, le 26 courant, après une courte et cruelle maladie.

L'enterrement aura lieu à Coppet, mercredi 28 février, à 3 h. 1/4.

Société Chorale "LA CONCORDE,, de Nyon

Les membres de la Société sont informés du décès de

Monsieur Charles Baierlé

membre passif

L'enterrement aura lieu à Coppet, mercredi 28 février, à 3 h. 1/4.

LE COMITE.